

Mesures salariales

L'austérité, encore !

Une parodie de négociation salariale à EDF-SA s'est déroulée le 12 décembre 2016.
Au programme : RIEN A NEGOCIER et perte de pouvoir d'achat pour les agents d'EDF SA.

SNB, AIC, C'EST QUOI ?

Lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) relatives à l'augmentation des salaires dans les entreprises, il faut bien avoir à l'esprit l'évolution du coût de la vie ou de l'inflation.

Si la direction propose une **augmentation inférieure** à l'évolution du coût de la vie, mécaniquement, les agents **perdent en pouvoir d'achat**.

Dans les faits, les négociations salariales portent sur 2 évolutions distinctes : le salaire national de base (SNB) d'une part et les mesures individuelles (AIC) d'autre part.

Conformément à l'article 9 du statut, une première négociation de branche fixe l'augmentation du Salaire National de Base, la seule augmentation qui bénéficie à tous les agents statutaires, et le niveau "plancher" concernant les mesures individuelles et notamment les avancements aux choix.

Qu'est-ce que le SNB ?

C'est le Salaire National de Base, l'unité de base dont tout salaire dans la branche est un multiple. Dans le paysage français, cette articulation SNB-négociation annuelle représente une exception et fait de la branche des IEG une des rares pour lesquelles l'augmentation négociée bénéficie à l'ensemble des agents.

C'est une garantie d'augmentation pour l'ensemble des agents, particulièrement pour celles et ceux pour lesquels le "système" n'attribuera aucune mesure de reconnaissance individuelle.

Que sont les AIC ?

Les Avancements Individuels au Choix sont une mesure salariale visant à rétribuer une compétence, un investissement, l'atteinte d'un objectif, ...

- les AIC n'ont pas vocation à compenser l'augmentation générale du coût de la vie,
- l'évolution du SNB, à contrario des AIC, ne peut être considéré comme une gratification générale, mais comme un élément nécessaire d'évolution visant à maintenir le pouvoir d'achat au regard de l'inflation.

Mesures salariales

L'austérité, encore !

LES PROPOSITIONS DIRECTION POUR 2017 Évolution de la rémunération entre 2012 et 2017 à EDF SA

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016	2017
SNB	1,1%	0,8%	0,3%	0,3%	0,2%	0%
AIC (GF+NR)	1,3%	1,1%	1,15%	1,35%	1,05%	1,20%
Ancienneté (Echelons)	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%
Mobilités	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	dans AIC
Mesures diverses	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,05%	0,05%
Mesure de grille	0,3%	0%	0,3%	0%	0,3%	0%
Global	3,75%	2,95%	2,80%	2,7%	2,65%	1,8%

La Direction propose une prime exceptionnelle pour 2017 pour soutenir les bas salaires :

- 400 €/an pour les salaires inférieurs à 1,3 SMIC
- 250 €/an pour les salaires compris entre 1,3 et 1,6 SMIC

Elle décide également d'harmoniser les taux d'avancements entre Cadres et non Cadre, selon l'ancienneté des salariés.

Depuis des années, les Directions demandent un investissement de plus en plus important et la reconnaissance financière pour les agents EST ABSENTE !

Ces propositions ne feront qu'augmenter la perte de confiance voire la défiance des salariés envers l'entreprise. Le message envoyé par la Direction sur les mesures salariales est clair : **l'austérité est la seule option retenue**, les agents devront se serrer la ceinture et devront redoubler d'effort.

FO Energie et Mines estime que ces mesures salariales ne soutiennent ni le pouvoir d'achat des salariés, ni l'économie au sens large.

L'actif humain doit primer sur l'actif financier. Il est la meilleure garantie de la performance et de la réussite de l'entreprise. Ce n'est clairement pas le choix de l'entreprise !

Sans préjuger d'actions à venir et afin de démontrer à nos employeurs toute notre « gratitude » pour ces mesures salariales, FO Energie et Mines invite les agents à continuer de remercier nos patrons en « postant » un commentaire sur VEOL.

Afin que vos remerciements ne soient pas mal interprétés, nous vous demandons de noter uniquement : « **SNB 0% Merci Patron !** »

Lien : https://www.myelectricnetwork.fr/group/rh/lire-detail/-/asset_publisher/AO6j/content/article-negociation-de-branche-sur-les-mesures-salariales